

Par

Joëlle Thérien

Baccalauréat, Histoire, Université du Québec à Montréal

Ce travail a été effectué dans le cadre d'un cours de recherche sur l'Europe moderne qui avait pour thématique la ville de Lyon. En explorant des sources imprimées sur le site de Gallica, la collection numérique de la Bibliothèque nationale de France<sup>[1]</sup>, un événement qui s'est déroulé dans la ville de Lyon a piqué notre curiosité. Il s'agit d'une insurrection menée par la bourgeoisie lyonnaise qui conduit, le 21 septembre 1593, à l'emprisonnement du gouverneur de la province du Lyonnais, le jeune Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours. En tentant de découvrir pourquoi les Lyonnais ont fait emprisonner ce duc et grâce à l'étude des sources, nous avons constaté que les auteurs de celles-ci présentaient le duc comme un tyran, un usurpateur, un mauvais chef militaire et un mauvais gouverneur, etc. C'est ainsi qu'il a été décidé d'approfondir l'analyse de la représentation du duc de Nemours véhiculée dans des sources éditées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à Lyon.

Dans un premier temps, nous dresserons le contexte historique dans lequel s'inscrit l'insurrection de septembre 1593 en présentant brièvement la Sainte Ligue catholique et la ville de Lyon entre 1585 et 1593. Dans un deuxième temps, nous exposerons les sources utilisées pour l'analyse. Dans un troisième temps, nous présenterons une analyse divisée en cinq points dans le but de faire ressortir la représentation du duc de Nemours à partir des sources de notre corpus. Dans cette dernière partie, l'analyse se divise en cinq points. Les quatre premiers concernent l'image du duc de Nemours à travers les sources étudiées alors que le dernier fait référence à la correspondance entre le duc et le baron de Tenissé.

### **Le contexte historique**

#### **Les guerres de Religion entourant les enjeux liés à la succession d'Henri III**

Pour bien comprendre l'insurrection de 1593 à Lyon, il convient d'expliquer le contexte dans lequel s'inscrit cet événement. Au cours des années 1580, le roi de France fait face à une opposition politique importante notamment en raison des enjeux entourant sa succession. Henri III n'a pas d'enfant et peu d'espoir d'en avoir. Ainsi, son frère, le duc d'Anjou est destiné à le

remplacer sur le trône. Mais, il meurt en 1585 et Henri de Bourbon, roi de Navarre, devient dès lors l'héritier de la couronne. Or, le roi de Navarre, futur Henri IV, est protestant ce qui n'empêche pas Henri III de considérer celui-ci comme son successeur légitime. C'est pour cette raison que la Ligue catholique se forme à nouveau, car plusieurs nobles influents dans le royaume désirent s'assurer que les Bourbons protestants n'accèdent pas au trône de France[2].

Menée par le duc de Guise, la Ligue obtient plusieurs appuis importants alors qu'Henri III est de plus en plus impopulaire. Le roi est convaincu que le seul moyen de garder le contrôle de son royaume est de se débarrasser du duc de Guise. Il le fait donc assassiner le 23 décembre 1588 lors des États généraux de Blois. Le lendemain, il fait emprisonner le duc de Nemours, l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, et d'autres membres de la noblesse associés à la Ligue. En se débarrassant du duc de Guise, Henri III pense mettre fin à la Ligue, mais il se trompe, car le frère du duc de Guise, le duc de Mayenne, poursuit les hostilités envers le roi au nom de la Ligue. De plus, la ville de Paris se rebelle contre l'autorité royale. Durant les mois suivants, le duc de Mayenne parvient à obtenir l'adhésion de plusieurs provinces à la Ligue[3].

Pour faire face aux villes et régions qui se rebellent contre lui, Henri III est contraint de se rapprocher du roi de Navarre pour obtenir son soutien militaire, mais, le 1<sup>er</sup> août 1589, il est assassiné lors du siège de Paris. Avant de mourir, il reconnaît Henri de Navarre comme son héritier et le prie de se convertir. Toutefois, le nouveau roi ne répond à la demande de son prédécesseur que quatre ans plus tard. Entre temps, le duc de Mayenne présente le cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, comme le digne successeur d'Henri III, mais celui-ci meurt le 8 mai 1590[4].

Entre 1589 et 1593, les troupes d'Henri IV et du duc de Mayenne se confrontent à plusieurs reprises[5]. Au début du conflit, la Ligue semble prendre le dessus, mais Henri IV connaît de nombreuses victoires sans être en mesure de soumettre la ville de Paris. Dans un ultime effort pour renverser la situation au profit de la Ligue, le duc de Mayenne convoque les états généraux à Paris, en janvier 1593, dans le but d'élire un nouveau roi[6]. En attendant la tenue des états généraux, le chef de la Ligue et le roi de Navarre concluent une trêve en mai 1593. Celle-ci est prolongée de trois mois et étendue à l'ensemble de la France le 31 juillet. Dans le cadre des états généraux, les députés réclament un roi catholique et français, mais se montrent favorables à la reconnaissance d'Henri IV comme roi de France à la condition que celui-ci se convertisse. Le 25 juillet 1593, Henri IV se convertit au catholicisme. Le roi n'étant plus considéré comme hérétique, la Ligue perd sa principale raison d'être et se dissout. De plus, durant les mois qui suivent la conversion d'Henri IV, de nombreuses villes et plusieurs grands nobles du royaume se soumettent au nouveau roi de France et abandonnent la Ligue[7].

## La ville de Lyon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

Bien que le mouvement de révolte soit moins radical à Lyon qu'à Paris, des barricades s'élèvent dès février 1589 alors que les troupes royales approchent de la ville et que les royalistes sont chassés. Ces quelques journées de révolte ont mené le consul à se déclarer officiellement en faveur de la Ligue, le 25 février, et à prêter serment à celle-ci, le 2 mars. En fait, le consulat ne s'oppose pas directement au roi puisqu'il déclare qu'il sera de nouveau fidèle à Henri III lorsque ce dernier sera débarrassé de ses mauvais conseillers[8].

Durant le conflit qui oppose la Ligue catholique au roi de Navarre, le duc de Nemours a joué un rôle actif. Suite à son emprisonnement lors des États généraux de Blois de 1588, il s'évade et arrive à Lyon en mars 1589. Cependant, le duc ne demeure que quelques mois dans la ville, car il mène une campagne militaire et part ensuite combattre dans la région de Paris. En son absence, il délègue ses pouvoirs à son jeune frère, Henri de Savoie, le marquis de Saint-Sorlin, âgé seulement de seize ans. Le duc de Nemours participe au siège de Paris aux côtés du duc de Mayenne, son demi-frère. Il revient à Lyon en 1591 et entreprend de vivre selon son rang. Il consacre de nombreuses dépenses à cet effet dont l'aménagement d'une résidence, l'achat de meubles, etc. De plus, il se construit une clientèle alors que l'archevêque, fidèle au duc de Mayenne, fait de même. Il réalise d'importantes dépenses, confisque des biens et ne tient pas compte des privilèges de la ville. En 1593, le duc de Nemours part en guerre et prend Vienne et le Forez. Lorsque la Ligue conclut une trêve avec Henri IV, le duc refuse de l'observer et ramène ses troupes à Lyon. Des historiens dont Arlette Jouanna et Yann Lignereux, affirment qu'il aurait été prêt à négocier avec Henri IV lorsque celui-ci se convertit au catholicisme s'il avait reçu l'assurance de son pouvoir sur le Lyonnais. Le 21 septembre 1593, le consulat de la ville fait emprisonner le duc dans le château de Pierre-Scize[9].

L'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, occupe une place influente au sein de la Ligue et à Lyon. Celui-ci revient à Lyon en octobre 1590 suite au siège de Paris. Très proche du duc de Mayenne, il s'oppose au duc de Nemours. Notons que l'archevêque était reconnu pour son charisme. Malgré son rang, il prêchait ce qui était rare pour un homme de son rang[10]. Suite à la révolte du 21 septembre 1593, le consulat se range sous son autorité et lui donne le titre de gouverneur[11].

## Présentation des sources

Cet article est centré sur l'analyse d'une partie du document intitulé *Discours veritable, et sans passion sur la prinse des armes, et changemens advenus en la ville de Lyon le 18 de septembre 1593 : envoyé par un bon citoyen de Lyon à un sien amy ; Avec la proposition faicte à Monseigneur le Duc de Nemours par le Conseil (à Lyon, 23 septembre 1593)*. Celui-ci se divise en trois sections dont les titres sont les suivants : « Discours sur la prise des armes de la ville de Lyon », « Declaration du conseil, envoyee a Monseigneur de Nemours » et « Forme du serment fait en l'assemblee generale des Consuls Echevins, Bourgeois habitants, et peuple de Lyon, en l'Hostel de Ville ». Notre analyse porte principalement sur la première partie de ce document. De nature littéraire, il s'agit d'un pamphlet rédigé par un auteur inconnu et datant probablement du 18 septembre 1593. L'auteur y traite à plusieurs reprises du duc de Nemours qui, selon ses propos, est un tyran ayant profité des Lyonnais. Quant aux deux dernières parties, il s'agit de textes de nature administrative[12].

Le second document étudié s'intitule *Advis des causes et raisons de la prinse des armes en la ville de Lyon, pour la conservation de leur liberté* et traite principalement de la représentation du duc de Nemours. Tout comme « Discours sur la prinse... », ce texte, un long pamphlet de 23 pages, a été édité à Lyon en 1593. L'auteur, anonyme, critique le duc de Nemours et se positionne en faveur du duc de Mayenne[13]. Quant aux autres documents, ils sont de nature administrative. Il s'agit des règlements énoncés par le duc de Nemours le 24 août 1593, des articles pour la suspension des armes dans la ville de 1593 et, enfin, des articles d'une trêve conclue en mars 1594 entre la ville de Lyon, le duc de Nemours et Henri IV. Le dernier document est constitué des instructions que le duc de Nemours a transmises au baron de Tenissé[14].

## Analyse

Dans cette analyse, nous ferons ressortir la représentation du duc de Nemours tel qu'il est présenté dans les documents de notre corpus. Cette représentation sera confrontée avec les propos de deux historiens, Arlette Jouanna et Yann Lignereux, qui se sont intéressés à la révolte des Lyonnais contre le duc. Il sera d'abord question des accusations de tyrannie envers le duc. Ensuite, nous nous intéresserons au fait qu'il est accusé d'avoir trompé les Lyonnais, de sa représentation en tant que militaire et gouverneur. Puis, nous soulèverons les accusations de nature économique et de corruption à son endroit. Et enfin, nous traiterons de la représentation que le duc de Nemours fait de lui-même lorsqu'il formule des demandes au duc de Mayenne.

## Accusation de tyrannie

Dans les deux pamphlets, le duc est accusé à plusieurs reprises de tyrannie et d'usurpation. Dans « Discours sur la prise... », le mot « usurper » est mentionné une fois sur dix-sept pages et le terme « tyrans » ou « tyrannie » apparaît à deux reprises[15]. Toutefois, dans *Advis des causes et raisons de la prise des armes...*, les mots « usurper », « usurpation » ou « usurpateur » sont mentionnés dix-neuf fois sur vingt-trois pages et les termes « tyrans » ou « tyrannie » apparaissent neuf fois[16]. Or, à chaque fois que les thèmes de la tyrannie et de l'usurpation apparaissent dans ces documents, ils sont toujours associés au duc de Nemours. Signalons qu'il est difficile de définir précisément ce qu'est un tyran dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle. En ayant étudié plusieurs assassinats de personnes considérées comme des tyrans de l'époque moderne, l'historienne Monique Cottret conclut que chaque individu peut être qualifié de tyran puisque la représentation de celui-ci est essentiellement forgée par ses adversaires. Néanmoins, lorsqu'un tyran est assassiné, elle souligne qu'il est important pour ses adversaires de justifier leur acte afin que le peuple en approuve la légitimité[17]. En ce sens, les deux pamphlets retenus pour l'étude ont cette fonction puisqu'ils visent à justifier l'emprisonnement du duc de Nemours notamment en qualifiant ce dernier de tyran et d'usurpateur.

Pour appuyer les accusations de tyrannie à l'endroit du duc, l'auteur de « Discours sur la prise... » énumère les décisions prises par celui-ci à son retour du siège de Paris. D'abord, il affirme que le duc a réduit le conseil d'État à trois ou quatre personnes et que ces personnes se soumettent à ses humeurs. Ainsi, il accuse le gouverneur de ne pas choisir ses conseillers en fonction de leurs compétences[18]. D'ailleurs, en l'absence du duc, c'est le frère de celui-ci, le marquis de Saint-Sorlin alors âgé de 16 ans, qui assure la présidence. Le fait que le duc ait tenté de s'approprier davantage de pouvoir en se servant du conseil d'État a aussi été relevé par Yann Lignereux. Le conseil d'État dont il est question a été créé par le duc le 10 avril 1589 dans le but de remplacer une assemblée créée le mois précédent. Selon Lignereux, ce changement s'effectue au profit des nobles et au détriment des consuls. Il ajoute que cette décision du duc illustre les ambitions de celui-ci[19]. Arlette Jouana parle aussi de la main mise du duc de Nemours sur le conseil d'État comme d'une perte de pouvoir pour les consuls de la ville. En effet, lorsque le duc s'évade suite à son emprisonnement lors des États généraux de Blois et qu'il regagne la ville de Lyon en mars 1589, le consulat lui dicte certaines conditions en échange de son appui notamment en lui imposant les membres du conseil d'État nouvellement formé[20].

L'auteur du « Discours sur la prise... » reproche également au duc d'avoir licencié des capitaines lyonnais pour les remplacer par des étrangers. De plus, il revient à plusieurs reprises sur la construction de nombreuses citadelles ayant pour but, selon l'auteur, de soumettre la population

de Lyon. Il affirme également que les nouvelles lois que le gouverneur fait adopter vont parfois à l'encontre des anciennes[21].

Les propos tenus par l'auteur de l'autre pamphlet vont dans le même sens. Par exemple, on y indique que le duc rédige et interprète les lois « selon ses passions » c'est-à-dire selon son humeur et le duc de Nemours est présenté comme un ennemi de la ville de Lyon. Plus loin dans son texte, l'auteur parle de lui en ces termes : « Lusurpateur et tyran n'aime rien tant que sa grandeur, il hait le peuple, franc la liberté des villes, l'assemblée des Estats et ordre de la Province »[22]. Cette phrase représente bien le ton employé dans le texte. Elle permet également de relever plusieurs accusations envers le duc qui est accusé d'être un homme ambitieux, qui méprise le peuple et qui ignore les droits des villes et de ses institutions. Bref, les deux auteurs des pamphlets ne se contentent pas seulement d'affirmer que le duc est un tyran, car ils utilisent des exemples précis pour justifier leur propos.

Les textes suggèrent que ce sont les citoyens de Lyon qui souffrent de la tyrannie de leur gouverneur. On y signale que les citoyens ne critiquent pas le duc parce qu'ils ont peur d'être emprisonnés. D'ailleurs, le duc de Nemours est accusé d'avoir emprisonné des innocents[23]. Ainsi, les auteurs insistent sur le caractère tyrannique et autoritaire de leur gouverneur. Ce caractère autoritaire est corroboré par une série de règlements rédigés par le duc de Nemours lui-même environ un mois avant son emprisonnement. Par exemple, il interdit à quiconque de parler en mal de la Ligue catholique ou de parler en bien d'Henri IV; les étrangers ont l'obligation de demander au duc la permission pour entrer dans la ville; de plus, le duc réclame que, tous les jours, les hôteliers, les cabaretiers et toutes autres personnes de la ville et des faubourgs déclarent les noms de ceux qu'ils logent. S'il advient que quelqu'un ne respecte pas l'un de ces règlements, cette personne peut recevoir une amende ou encore, une punition corporelle[24].

En plus de présenter le duc de Nemours comme un tyran et un gouverneur autoritaire, les pamphlétaires l'accusent d'être un homme ambitieux. Par exemple, ils affirment que le duc veut rendre son gouvernement héréditaire et qu'il veut affranchir la province du Lyonnais de son appartenance au royaume de France[25] et donc diviser le royaume[26]. Dans « Forme de serment... », on affirme que le duc projette de devenir seigneur absolu sur ses terres[27]. Ces accusations ne semblent pas être dénuées de fondements puisque Yann Lignereux pense qu'effectivement, le duc projetait de se constituer une principauté dans la perspective de faire valoir ses droits sur le trône de France. Il ajoute que sa candidature a été considérée lors des États généraux de la Ligue de 1593[28].



En résumé, plusieurs auteurs présentent le duc comme un homme dont l'ambition est de faire du Lyonnais un territoire indépendant de la couronne de France. Or, les bourgeois ne désirent pas changer de régime politique puisqu'ils veulent demeurer dans un État monarchique. Par conséquent, ils désirent se libérer de la tyrannie du duc afin de pouvoir s'assurer que le Lyonnais demeure dans la France et que les citoyens puissent conserver leur liberté. Pour ce faire, les auteurs des pamphlets soutiennent qu'ils n'ont qu'une seule option : prendre les armes contre leur gouverneur.

Les pamphlétaires reprochent également au duc d'avoir désobéi à ses supérieurs dont le duc de Mayenne, son demi-frère et chef de la Ligue. Ils affirment également qu'il est jaloux de lui[29]. À titre d'exemple, l'un des auteurs insiste sur le fait que le duc de Nemours n'a pas respecté la trêve conclue entre le duc de Mayenne et le roi de Navarre[30]. D'ailleurs, après l'emprisonnement du duc de Nemours, l'archevêque, Pierre d'Epinaç, fait en sorte que la ville de Lyon adhère à cette trêve[31]. Qui plus est, les auteurs des pamphlets étudiés affirment que le duc de Nemours ne respecte pas sa religion. Dans le « Discours sur la prise... », l'auteur affirme qu'il a désobéi aux commandements du pape[32] et l'auteur d'*Advis des causes...* l'accuse de se servir de la religion comme d'un prétexte pour nourrir ses ambitions[33].

### Accusation d'avoir dupé les Lyonnais

Dans cette deuxième partie de l'analyse, nous avons relevé les passages des sources où le duc de Nemours est présenté comme un homme malintentionné qui a abusé de la confiance des Lyonnais. Avant de passer aux accusations, les deux pamphlétaires font ressortir la générosité des citoyens de la ville de Lyon. Dans « Discours sur la prise... », l'auteur affirme que les Lyonnais prennent d'abord les armes pour défendre l'autorité du duc de Nemours[34] et l'auteur de l'*Advis des causes...* affirme que les citoyens accueillent chaleureusement leur gouverneur au retour de sa captivité à Blois[35]. Tel que mentionné précédemment, les auteurs de ses documents ne disent pas tout à fait la vérité en parlant de la générosité des Lyonnais à l'endroit du duc. En effet, Arlette Jouanna explique que les membres du consulat ont accepté le retour de leur gouverneur à certaines conditions[36].

Ensuite, les textes soutiennent que les Lyonnais font confiance au gouverneur, mais que celui-ci n'a pas à cœur le bien de ses sujets et qu'il profite d'eux pour nourrir ses ambitions. Lorsque les citoyens prennent conscience du fait que leur gouverneur les a trahis, ils décident de prendre les armes pour protéger leur liberté. En d'autres termes, les actes posés par le duc de Nemours font

en sorte que les citoyens perdent confiance en leur gouverneur[37]. Ce bris de confiance est aussi présent dans un document de nature administrative. En effet, dans le serment que les Lyonnais font à l'Hôtel de Ville, on fait référence à des : « deportement passez » et des « offenses survenues »[38].

Doit-on penser que le bris de confiance entre le gouverneur et les Lyonnais est seulement attribuable aux actes de ce premier et de son entourage ? En se basant de nouveau sur les propos d'Arlette Jouanna, il semble que non. L'historienne explique qu'il est vrai que le duc de Nemours est un homme ambitieux qui a recours à la force des armes, mais elle mentionne aussi que « [...] la population de Lyon n'avait pas l'enthousiasme ligueur des Parisiens. »[39]. En ce sens, Lyon n'était pas prête à assumer les sacrifices liés à la guerre.

### **Le duc de Nemours est présenté comme un mauvais chef militaire et un mauvais gouverneur**

Dans cette troisième partie, il sera question de la représentation du duc de Nemours quant à ses qualités militaires et à sa capacité à être un bon gouverneur. À plusieurs reprises dans « Discours sur la prise... », l'auteur présente le duc comme un mauvais militaire en énumérant ses défaites. Il l'accuse aussi d'être sournois et il attribue ses victoires à la chance[40]. Dans l'autre source littéraire, l'auteur affirme que les campagnes militaires du duc n'ont qu'un seul but : enrichir celui-ci[41].

Le thème de la guerre est très présent dans les documents de notre corpus. Par exemple, dans « Discours sur la prise... » qui compte dix-sept pages, le mot « citadelle » est mentionné à sept reprises et le mot « forteresse », une fois[42]. Dans l'autre pamphlet qui est d'une longueur de vingt-trois pages, le mot « citadelle » apparaît à sept reprises et le mot « forteresse » à cinq reprises[43]. Ces lieux, selon les auteurs, ont été construits pour soumettre les habitants de ville de Lyon et non pour les protéger contre l'envahisseur. D'ailleurs, Arlette Jouanna soulève aussi cette possibilité puisqu'elle indique que le duc est soupçonné d'avoir fait rebâtir une forteresse qui avait été détruite en 1585. Selon l'historienne, cette manœuvre avait pour objectif de protéger ses troupes en cas de conflit avec Mayenne[44]. Par conséquent, les deux documents présentent le duc comme un mauvais militaire et un piètre gouverneur puisqu'il ne se soucie pas de la protection de la ville et de ses citoyens.



Plusieurs documents de notre corpus traitent de la crainte qu'inspirent les militaires. Les auteurs soutiennent que le duc de Nemours est incapable de maintenir l'ordre dans sa province, car plusieurs crimes comme des viols sont commis par ses soldats sans qu'il n'intervienne[45]. Ce sentiment de crainte envers les soldats est aussi mentionné dans des documents administratifs comme dans les articles de la trêve de 1594. Dans ce traité, il est demandé aux chefs militaires de s'assurer que les soldats ne s'attaquent pas au « pauvre peuple »[46]. Dans les articles de la suspension des armes de la ville de Lyon de 1593, il est convenu que les soldats du duc de Nemours soient libérés à condition qu'ils n'attaquent pas les habitants de la ville[47]. Quant à eux, les deux pamphlétaires soutiennent que les habitants se sont plaints au duc du comportement de ses soldats, mais que le duc ne les a pas écoutés[48]. En résumé, le duc de Nemours est présenté ici comme un chef militaire incapable de discipliner ses troupes et comme un gouverneur qui ne se soucie pas du bien de ses sujets. Cette représentation est tout à fait cohérente avec les propos de Yan Lignereux et d'Arlette Jouanna qui soutiennent tous deux que les Lyonnais sont mécontents des impacts de la guerre[49].

### **Critique des mesures économiques prises par le duc de Nemours et accusation de corruption**

Dans cette quatrième partie de l'analyse, nous présenterons les accusations de nature économique et celles de corruption à l'endroit du duc de Nemours. D'abord, l'auteur de « Discours sur la prise... » débute son texte en affirmant que la ville de Lyon était paisible et riche avant l'arrivée du duc de Nemours[50]. Plus loin, il ajoute que le duc permet la circulation de fausse monnaie et qu'il en fabrique lui-même[51]. De surcroît, le duc est également accusé d'avoir taxé les Lyonnais de manière abusive : « [il] fait des tailles et impositions tant extraordinaires et excessives qu'en moins de quatre ans il a levé plus que nos Rois en cinquante [...] »[52]. Dans *Advis des causes et raisons...*, les reproches sont d'une plus grande envergure, car le duc est accusé de vouloir ruiner le commerce dans la ville afin de pouvoir soumettre son gouvernement, comme l'indique l'extrait suivant : « [...] il a cherché de muer le commerce public, pour affoiblir les moyens de la ville de Lyon, de ce gouvernement, qu'il savoit, ne pouvoir longuement subsister [...] »[53].

Yann Lignereux mentionne aussi des perturbations économiques que Lyon subit à cause du duc de Nemours. Il souligne, entre autres, la hausse des dépenses engendrées par la guerre et les confiscations effectuées par le duc. S'y ajoute la baisse des activités bancaires, commerciales et manufacturières. Or, cette mauvaise posture économique ne peut être attribuée exclusivement au duc puisqu'elle résulte du contexte entourant les guerres de Religion qui frappe une bonne partie de la France. D'ailleurs, le dynamisme économique de la ville était déjà en déclin avant le

déclenchement de la guerre[54].

Les pamphlétaires accusent également le duc de Nemours d'avoir corrompu des gens. Ils font tous les deux références au Sieur de Saint Julien dont la loyauté a été achetée par le duc[55]. Ils soutiennent également que le duc de Nemours reçoit de l'argent de l'Espagne pour remplacer et payer les membres du conseil d'État[56]. Autrement dit, le duc de Nemours est présenté comme un homme qui s'entoure de gens corrompus et qui n'hésite pas à utiliser tous les moyens pour soumettre les habitants de la ville de Lyon y compris des moyens économiques.

### **Manière dont le duc de Nemours se présente au duc de Mayenne**

Dans cette cinquième et dernière partie de l'analyse, nous exposerons comment le duc de Nemours se présente à son supérieur, le duc de Mayenne, étant aussi son demi-frère et le chef de la Ligue catholique. Pour ce faire, nous étudierons les instructions que le duc de Nemours a rédigées à l'intention du baron de Tenissé dans le but que ce dernier intervienne en sa faveur à l'endroit du duc de Mayenne. Nous pensons que ce texte a été rédigé au printemps 1593, c'est-à-dire au moins quatre mois avant que le duc ne soit emprisonné par les Lyonnais. Dans sa correspondance, le duc de Nemours se présente comme étant obéissant au duc de Mayenne et il affirme désirer que celui-ci soit élu roi lors des États généraux de Paris qui sont en cours au moment où il rédige ses instructions. Si le duc de Mayenne ne peut être élu roi, le duc de Nemours propose sa candidature et affirme qu'il laisserait le commandement des affaires internes au duc de Mayenne[57]. Ces informations viennent confirmer les allégations des pamphlétaires, à savoir que Nemours est un homme ambitieux. Toutefois, ces instructions révèlent que celui-ci tente d'atteindre ses objectifs en demeurant dans les bonnes grâces du duc de Mayenne. Or, comme Arlette Jouanna le souligne, le duc de Nemours s'était disputé avec le duc de Mayenne au début de l'année 1591. Il est possible que le premier cherche à se réconcilier avec le second, mais on ne peut exclure qu'il cherche d'autres appuis pour atteindre ses ambitions. En effet, Nemours obtient le soutien du duc de Savoie et les deux hommes cherchent tous deux à agrandir leurs territoires[58].

Plusieurs renseignements contenus dans les écrits du duc de Nemours sont en contradiction avec les accusations présentes dans les pamphlets. Par exemple, le duc de Nemours soutient être bon et franc envers le duc de Mayenne. Toutefois, le duc pense ne plus être dans les bonnes grâces de son supérieur, mais cela ne l'empêche pas de lui demander de l'argent pour mener une campagne militaire. Le duc affirme avoir épuisé toutes les ressources financières à sa disposition

et laisse entendre que plusieurs personnes s'opposent à lui. Il admet même avoir dépensé d'importantes sommes d'argent pour ruiner les intelligences de la ville de Lyon[59]. En d'autres termes, le duc de Nemours se présente comme un fidèle serviteur du duc de Mayenne, pour ensuite demander l'aide financière de son supérieur.

\*\*\*

Ainsi, nous pouvons conclure que la représentation du duc de Nemours sert à des fins politiques. Plus précisément, elle sert à légitimer l'emprisonnement de cet homme. Dans la dernière partie de son texte, l'auteur de « Discours sur la prise... » prend position politiquement comme le démontre l'extrait suivant : « pour rendre à Monseigneur le Duc de Mayenne en cette ville et province, la puissance et l'autorité qu'il y doit avoir : en attendant qu'il plaise à Dieu (de) nous donner un Roy vraiment Catholique, agréable à notre Saint Père, et aux États de ce royaume. »[60]. En ce sens, la révolte de 1593 a pour objectif d'exprimer la volonté des Lyonnais qui désirent demeurer dans le royaume de France, mais qui ne sont pas prêts à reconnaître Henri IV qui s'était, quelques mois auparavant, converti au catholicisme. C'est pour cette raison que l'auteur soutient la candidature de l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, pour prendre les fonctions de gouverneur. Par opposition à Nemours, l'archevêque est présenté comme « un bon pasteur »[61]. L'auteur soutient que l'archevêque n'a pas joué un rôle actif dans l'insurrection alors que les historiens soutiennent le contraire. En effet, ceux-ci affirment que Pierre d'Épinac, de concert avec le duc de Mayenne, a organisé le soulèvement contre le duc avec l'aide des consuls, car ils trouvaient le duc de Nemours trop ambitieux, autoritaire et arrogant[62]. À la lumière de ces faits, il serait intéressant d'étudier la représentation de Pierre d'Épinac pour la confronter avec celle du duc de Nemours.

---

[1] Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France. <<http://gallica.bnf.fr/>> (3 octobre 2009)

[2] Jean-H. Mariéjol, *La Réforme, la Ligue, l'Édit de Nantes 1559-1598*, Monumenta Historiae, Tallandier, Paris, 1983, p. 264-266.

[3] *Ibid.*, p. 307-327.

[4] *Ibid.*, p. 328-338.

[5] *Ibid.*, p. 338.

[6] Arlette Jouanna, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, 1485-1598*, Presses universitaires de France, coll. « Premier Cycle », 1996, p. 614.

[7] Jean-H. Mariéjol, *op. cit.*, p. 376-417.

[8] Estier Delphine, *loc. cit.*, p. 4 et Yann Lignereux, « Le lion et la couronne », *Histoire, économie et société*, vol. 21, no 4, 2002, p. 2.

[9] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1145-1146 et Yann Lignereux, *op. cit.*, p. 27-28.

[10] R. Limouzin-Lamothe, « Épinac (Pierre) », *Dictionnaire de biographie française*, Paris Letouzey & Ané, Paris, 1933, tome 12, p. 1350-1352.

[11] Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « Bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 27.

[12] *Discours veritable, et sans passion sur la prinse des armes, et changemens advenus en la ville de Lyon le 18 de septembre 1593 : envoyé par un bon citoyen de Lyon à un sien amy ; Avec la proposition faicte à Monseigneur le Duc de Nemours par le Conseil (à Lyon, 23 septembre 1593)*, édité par J. Pillehotte, Lyon, 1593. <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k100988r>> (3 octobre 2009)

[13] *Advis des causes et raisons de la prinse des armes en la ville de Lyon, pour la conservation de leur liberté*, édité par J. Pillehotte, Lyon, 1593. <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1012248>> (3 octobre 2009)

[14] Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, *Reglement que Monseigneur le Duc de Genvois et de Nemours a ordonné estre observé en ceste ville de Lyon, pendant la treve generale (Lyon, 24 août 1593)*, Éditeur : J. Pillehotte, Lyon, 1593; *Articles de la suspension d'armes pour la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forestz et Beaujolois*, Éditeur : J. Pillehotte, Lyon, 1593; *Articles de la treve accordée souz le bon plaisir de sa Majesté, pour la ville de Lyon, pays de Lyonnais*,

*Forests, Beau-jolois, Dombes, et Dauphiné (20 mars 1594)*, Éditeur : J. Pillehotte et T. Ancelin, Lyon, 1594; et Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, *Les chimères monarchiques de la Ligue : instructions données en 1593 par le duc de Nemours au baron de Tenissé*, 1595. <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k79862b>>; <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k100987c>>; <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k101000f>>; (3 octobre 2009)

[15] « Discours sur la prise des armes en la ville de Lyon », *Discours veritable, et sans passion sur la prise des armes, et changemens advenus en la ville de Lyon le 18 de septembre 1593 : envoyé par un bon citoyen de Lyon à un sien amy ; Avec la proposition faicte à Monseigneur le Duc de Nemours par le Conseil (à Lyon, 23 septembre 1593)*, op. cit., p. 3 et 7.

[16] *Advis des causes et raisons de la prise des armes en la ville de Lyon, pour la conservation de leur liberté*, op. cit., p. 4, 6-8, 10, 12-15 et 19- 23.

[17] Monique Cottret, *Tuer de tyran ? Le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 2009, p. 363.

[18] « Discours sur la prise... », *Discours veritable, et sans passion sur la prise des armes...*, op. cit., p. 4-6.

[19] Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « Bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, *op. cit.*, p. 26.

[20] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1146.

[21] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 4-6.

[22] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 3-4.

[23] *Ibid.*, p. 18.

[24] Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, *Règlement que Monseigneur le Duc de Genois et de Nemours a ordonné estre observé en ceste ville de Lyon, pendant la treve generale (Lyon, 24 août 1593)*, *op. cit.*, p.2-7.

[25] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 4 et 12.



[26] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 2.

[27] «Forme du serment fait en l'assemblée generale des Consuls Echevins, Bourgeois habitants, et peuple de Lyon, en l'Hostel de Ville », *Discours veritable...*, *op. cit.*, p. 20.

[28] Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « Bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, *op. cit.*, p. 37.

[29] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, 6-7 et *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 16 et 19.

[30] *Ibid.*, p. 19.

[31] *Articles de la suspension d'armes pour la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forestz et Beaujolois*, *op. cit.*, p. 10.

[32] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 8.

[33] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 4.

[34] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 2

[35] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 5-6.

[36] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1146.

[37] *Ibid.*, p. 5-6 et 12 et « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 11-12.

[38] « Forme du serment fait en l'assemblée... », *Discours véritable...*, *op. cit.*, p. 26.

[39] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1146.

[40] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 6.

[41] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 16.

[42] « Discours sur la prinse... », *op. cit.*, p. 3, 5-7 et 13-14.

[43] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 5-6, 8, 11-12, 16 et 23.

[44] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1146.

[45] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 5 et 15.

[46] *Articles de la treve accordée souz le bon plaisir de sa Majesté, pour la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Fo-rests, Beau-jolois, Dombes, et Dauphiné (20 mars 1594)*, *op. cit.*, p. 6.

[47] *Articles de la suspension d'armes pour la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forestz et Beaujolois*, *op. cit.*, p. 2-3.

[48] « Discours sur la prinse... », *op. cit.*, p. 9 et *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 15.

[49] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1146 et Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « Bonne ville »...*, *op. cit.*, p. 27.

[50] « Discours sur la prinse... », *op. cit.*, p. 2-3.

[51] *Ibid.*,p. 7.

[52] *Ibid.*,p. 8.

[53] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 12.

[54] Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « Bonne ville »...*, *op. cit.*, p. 26 et 31.

[55] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 7 et *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 13.

[56] *Advis des causes et raisons...*, *op. cit.*, p. 14.

[57] Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, *Les chimères monarchiques de la Ligue : instructions données en 1593 par le duc de Nemours au baron de Tenissé*, *op. cit.*, p. 3-5 et 19-21.

[58] Arlette Jouanna, *op. cit.*, p. 1146.

[59] *Ibid.*, p. 9-11.

[60] « Discours sur la prise... », *op. cit.*, p. 15.

[61] *Ibid.*, p. 10.

[62] R. Limouzin-Lamothe, *op. cit.*, p. 1351-1352 et Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « Bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, *op. cit.*, p. 27.